

*Mlle Macphail:*

Q. Le docteur Flemming voudrait-il nous dire quelle suite on devra donner au rapport sur la mortalité maternelle? La chose intéresserait tous les Canadiens. Quelle action pourrait-on prendre; avec la collaboration des organisations municipales, provinciales ou fédérales, ou avez-vous quelque suggestion à faire sur ce sujet?—R. C'est une question difficile que vous me posez. Il faudrait faire une enquête dans toutes les localités afin de déterminer s'il y a beaucoup de femmes qui ne reçoivent pas les soins pré-natals et n'ont pas les services de médecins et d'infirmières au moment de l'accouchement. Il faut maintenant pourvoir à ces besoins.

Q. Et si elles n'ont pas les moyens de payer ces services?—R. Parfois la raison est qu'il n'y a pas d'infirmières dans la localité. Il faudrait étudier la situation dans chaque localité du pays afin de constater les améliorations qu'il y a lieu d'apporter. Je crois, par exemple, que le développement de l'œuvre du *Victorian Order* serait d'un grand avantage en procurant des infirmières.

Q. Elles pourraient y recourir, qu'elles fussent en état de payer ou non.—R. Il faudrait prendre les arrangements voulus pour leur rendre le service accessible.

Q. Voilà un des points difficiles à régler—le point économique?—R. Oui. Quant aux mères, il est inutile d'accorder une prime de natalité. Ce qu'il lui faut ce sont les services ou l'argent nécessaire pour se procurer les services, et cela signifie que les services doivent exister. Vous pouvez étudier les moyens de leur procurer ces services.

Q. Une seule province, la Saskatchewan, s'est engagée dans cette voie. On a tenté de pourvoir aux besoins des mères indigentes; mais je ne suis pas certaine si l'on a institué les services nécessaires.—R. Prenons, par exemple, les hôpitaux de la Croix rouge. Elles font partie du service. Dans un centre vous avez un médecin, des gardes-malades et un hôpital pour la région. Dans un autre centre il n'y a ni médecins, ni infirmières, ni hôpital. En vertu du régime national d'assurance-santé en Angleterre, on accorde une allocation spéciale aux médecins dans les régions rurales où leur revenu est très minime, pour les retenir dans l'endroit.

*Le président:*

Q. Les hommes d'affaires contribuent jusqu'à un certain point au maintien de presque tous les hôpitaux dans la Saskatchewan. Ils rendent un grand service. Ils sont dans une gêne financière aussi. Les hôpitaux municipaux dans la Saskatchewan—les hôpitaux de municipalité et d'arrondissement—ont rendu de précieux services.—R. Oui, toutes ces choses contribuent au règlement du problème.

*M. Woodsworth:*

Q. Vous avez cité une autorité pour démontrer que l'assurance obligatoire est chose possible. Que pensez-vous, docteur, de cette question?—R. Il me semble que, pour réussir, la mesure doit être obligatoire; autrement celui qui est négligent ou indifférent ne s'assurera pas, et dans sa vieillesse le problème se posera et il tombera à la charge de ceux qui doivent verser leur contribution pour eux-mêmes. Je crois que la chose devrait être obligatoire. Je n'ai pas d'opinion arrêtée en la matière.

*Mlle Macphail:*

Q. Vous êtes-vous intéressé aux cliniques ambulantes d'Alberta, pour les enfants d'école?—R. Oui, j'en sais quelque chose.

Q. Je crois qu'elles ont fait un grand bien?—R. Oui, je crois qu'elles sont absolument nécessaires. Il est inutile que les écoles rurales constatent les lacunes à combler à moins que l'on prenne les moyens d'y remédier.

Q. Selon que les moyens des parents le permettent.—R. Oui, exactement.

[A. Grant Flemming, M.D.]